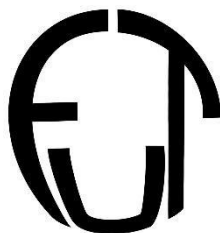


# Frejus Urban Trail



by  
Le Trail Hermes Frejus Esterel

## REGLEMENT DU FREJUS URBAN TRAIL 2023 #3

Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité.  
Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre ville et vous souhaitons de passer un agréable moment.

**DATES DU TRAIL URBAIN DE FREJUS** : dimanche 03 décembre 2023

**LIEU DE DEPART et d'ARRIVEE** : Arènes de Fréjus (83)

**DISTANCES ET CHOIX DE COURSES** : 4 distances sont proposées :

- 15 KM Course Chrono H et F (Nés en 2008 et avant) SOLO ou DUO
- 8 KM Course Chrono H et F (Nés en 2008 et avant) SOLO ou DUO
- 8 KM Marche sportive Chrono H et F (Nés en 2008 et avant)
- 8 KM Rando non Chrono H et F (Nés en 2008 et avant)
- 4 KM Handi Chrono H et F (Nés en 2008 et avant)
- 4 KM Rando guidée H et F (Nés en 2008 et avant)
- 1.5 KM Urban Kids non Chrono H et F (Nés entre 2009 et 2016)

### **CONDITIONS de PARTICIPATION**

#### **URBAN TRAIL 15 km**

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés, Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Ne peuvent participer que les coureurs qui ont rempli les conditions d'inscriptions : inscription en ligne payée + certificat médical ou licence. Votre inscription ne sera validée que sur présentation d'une licence FFA (Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise, Pass'Running), en cours de validité.

Pour les non licenciés FFA, d'un certificat de non-contre-indication à la pratique de la course à pied ou du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du document.

LIMITES D'ÂGE : 2008 et avant

Les mineurs devront présenter une autorisation de participation remplie par leur responsable légal

#### **URBAN TRAIL 8 km & MARCHE SPORTIVE 8 km**

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés, Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Ne peuvent participer

que les coureurs qui ont rempli les conditions d'inscriptions : inscription en ligne payée + certificat médical. Votre inscription ne sera validée que sur présentation d'une licence FFA (Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise, Pass'Running), en cours de validité.

Pour les non licenciés FFA, d'un certificat de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical.

LIMITES D'ÂGE : 2008 et avant

Les mineurs devront présenter une autorisation de participation remplie par leur responsable légal

### **URBAN TRAIL 4 km PMR**

L'épreuve est réservée et adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Ne peuvent participer que les coureurs qui ont rempli les conditions d'inscriptions : inscription en ligne payée + certificat médical.

Votre inscription ne sera validée que sur présentation d'une licence FFA (Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise, Pass'Running), en cours de validité.

Pour les non licenciés FFA, d'un certificat de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical.

LIMITES D'ÂGE : 2010 et avant

**L'URBAN KID'S** : L'URBAN KID'S n'est pas une course mais un mini- trail découverte sur un circuit de 1.5 KM à parcourir à allure libre. L'épreuve enfants ne donnera pas lieu à un classement. Les parents pourront accompagner leurs enfants tout au long du parcours. Les épreuves sont ouvertes aux enfants licenciés et non licenciés, nés entre 2009 et 2016. La participation au Kids Urban Trail est soumise à la fourniture préalable à la présentation, en ligne ou sur place lors du retrait des dossards, d'une autorisation parentale. PAS DE CERTIFICAT MEDICAL.

Tous les participants doivent avoir rempli un bulletin d'inscription.

**La RANDO AVEC GUIDE 4km ainsi que la RANDO NON CHRONO de 8 km n'ont pas besoin de document (pas de certificat médical ou licence)**

### **PROGRAMME :**

Accueil aux Arènes : 8h

Départ 15 km : 9h30

Départ 8 km Course et Marche : 9h35

Départ 4 km + PMR : 9h40

Départ : Kid' trail : 11h30

Départ Rando Guidée + Rando 8 km : 9h50

Arrivée des premiers : 10h30

Podiums : 12h

### **INSCRIPTIONS**

Les inscriptions sont exclusivement enregistrées en ligne sur le site [www.sportips.fr](http://www.sportips.fr) et ce jusqu'au 02 décembre 2023 à 22h00.

Aucune inscription et modification ne sera prise par téléphone.

### **DROITS D'INSCRIPTIONS :**

Le Fréjus Urban Trail étant organisé dans le cadre du Téléthon 2023, le comité d'organisation s'engage à reverser 1 € par inscription (sauf Kids).

#### Tarifs :

##### **15 km Course**

50 premiers dossards 15 €

100 dossards suivants 20 €

Dossards suivants 25 €

Inscription sur place 30 €

##### **8 km Course & 8 km Marche sportive Chrono**

50 premiers dossards 10 €

100 dossards suivants 12 €

Dossards suivants 15 €

Inscription sur place 18 €

##### **4 km Handi Chrono**

50 premiers dossards 5 €

##### **1.5 KM Urban Kids**

100 premiers dossards 2 €

Inscription sur place 2 €

##### **4 km Rando Guidée**

50 premiers dossards 10 €

100 dossards suivants 12 €

Dossards suivants 15 €

Inscription sur place 18 €

### **DOSSARDS**

La participation aux courses chrono nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification. Les dossards seront à retirer à partir de 8h aux arènes, sur présentation d'une pièce d'identité.

Tout engagement sera ferme et définitif. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **ASSURANCES**

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie d'assurance de la F.F.A. Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé. Les juges de Parcours pourront arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.

En cas d'abandon ou de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

## **ANNULATION COURSE**

En cas d'annulation de la course, l'organisation s'engage à proposer 2 options à chaque participant : 1° Abandonner le montant de l'organisation au profit de l'association organisatrice  
2° Demander le remboursement de 65% du montant de son inscription (ce remboursement sera effectué directement en ligne vers le compte bancaire qui a effectué le paiement de l'inscription)

## **GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION**

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, report...)  
Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

## **RAVITAILLEMENTS :**

Pour l'URBAN 15 km : 2 ravitaillements liquide sur le parcours + le ravitaillement d'arrivée.  
Pour l'URBAN 8 km : 1 ravitaillement liquide sur le parcours + le ravitaillement d'arrivée.

AUCUN GOBELET NE SERA DISTRIBUE SUR LES POSTES DE RAVITAILLEMENTS : chaque participant devra se munir d'un récipient de son choix, gobelet réutilisable ou gourde.

## **TEMPS LIMITE DE COURSE ET ZONE D'ELIMINATION**

Pour le 15 km, limité à 2h30  
Pour le 8 km, limité à 1h30

**SIGNALISATION :** Rubalise, fléchage en hauteur, marquage au sol.

## **RÉCOMPENSES :**

Tous les parcours, Récompenses à partir de 12h00 sur place.  
Pour chaque course : récompenses aux 3 premières féminines et 3 premiers masculins du classement scratch + au premier de chaque catégorie.  
Classements et prix spéciaux aux meilleurs déguisements  
Seuls les concurrents, présents à la remise des prix seront récompensés.

## **UTILISATION D'IMAGE**

" J'autorise expressément les organisateurs du «Fréjus Urban Trail » ainsi que leurs ayant droit tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Fréjus Urban Trail sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ".

## **INTERNET**

Les personnes inscrites sur Internet et dont le dossier n'a pas été validé par SPORTIPS devront présenter leur licence ou leur certificat médical lors du retrait du dossard

**VIE PRIVEE**

Les classements de cette épreuve sont édités et transmis à la FFA. Si vous souhaitez que vos noms et prénoms ne figurent pas sur les classements, merci de nous le faire savoir avant le départ de votre course. Cette action est définitive et irréversible pour toutes les épreuves au calendrier FFA.

**ORGANISATION SECURITE**

Un service de sécurité sera mis en place sur le parcours. La course se déroulant en milieu urbain, les concurrents devront respecter scrupuleusement le code de la route suivre parfaitement le balisage mis en place par l'organisation.

**JURY D'EPREUVE**

Il est composé du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course et du directeur de course.

**RECLAMATION**

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course, auprès d'un membre du jury d'épreuve, dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

**CONCLUSION**

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.